

Avis d'appel public à la concurrence n°15/2025-DGEE/BCM du 04/06/2025

1. Informations relatives à l'acheteur public

L'acheteur public est la Polynésie française, représentée par le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture.

Le Maître d'ouvrage est la DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS (DGEE), dont les coordonnées sont les suivantes :

- Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) à PIRAE ;
- B.P. 20 673 ;
- 98713 – PAPEETE, TAHITI, Polynésie française ;
- Tél : (+689) 40 46 29 41
- Courriel : courrier@education.pf

L'autorité compétente est le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture, et qui a toute autorité pour mener les opérations de passation et de signature du marché.

2. Objet et caractéristiques principales

La présente consultation concerne la réalisation des travaux de construction de deux logements de fonction à structure bois au collège de Makemo sise la parcelle A n°177 sur l'atoll de Makemo – Archipel des TUAMOTU, Polynésie française.

Il n'est pas prévu de tranches ni de lots.

3. Mode de passation du marché

Cette consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée (MAPA) passé en application des articles LP 321-1 du code polynésien des marchés publics (CPMP).

Elle donnera lieu à la passation d'un marché public de travaux résidant dans une simple exécution des travaux (LP 122-2 du code polynésien des marchés publics (CPMP)).

4. Conditions de participation – Pièces à fournir par le candidat

Se référer à l'article VIII du règlement de consultation.

5. Critères de jugement des offres et d'attribution du marché

Se référer à l'article IX du règlement de consultation.

6. Conditions de remise des offres

Se référer à l'article XII du règlement de consultation.

Les dossiers de candidature et les offres financières et techniques sont à remettre au secrétariat du Bureau des constructions scolaires (BCM) de la DGEE, rue TUTERAI TANE à PIRAE.

7. Délais de remise des offres

La remise des offres est fixée au 16 JUIL. 2025 avant 11h30, délai de rigueur. Toute offre parvenue après cette heure sera rejetée.

Les offres seront valables 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Renseignements complémentaires

Se référer à l'article XI du règlement de consultation.

9. Dispositions pour l'obtention du dossier de consultation

Les candidats intéressés par la présente consultation, adresseront, pour obtenir le dossier de

consultation, une demande écrite en précisant l'identité de l'entreprise et son contact, aux deux adresses suivantes :

teiva.ioane@education.pf

teva.mooria@education.pf

10. Date d'envoi du présent avis à la publication

Le présent avis a été envoyé à la publication le : 12 JUIN 2025

Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture : Ronny TERIIPAIA.

